



IG Agrarstandort Schweiz
CI Secteur agroalimentaire

Les traités de l'UE sont publiés ; 13 juin 2025

Les accords Bila I et II garantissent à l'agriculture suisse une protection douanière sur mesure. L'accès au marché de nos pays voisins est garanti par la reconnaissance mutuelle des normes relatives aux moyens de production, aux produits biologiques, aux produits AOP, etc. Les accords bilatéraux permettent à l'agriculture de s'approvisionner à moindre coût en engrais, en aliments pour animaux, en produits phytosanitaires et en semences. Pour les transformateurs de denrées alimentaires, les accords bilatéraux offrent l'accès à un vaste marché, par exemple pour l'exportation sans entraves du fromage.

Bila III, ou le paquet d'accords actuel, est une condition préalable à la garantie des accords Bila I et II. La CI Place agricole suisse se félicite donc que les relations avec nos voisins puissent désormais être rétablies sur une base solide. Les opportunités et les risques doivent maintenant être examinés en détail. Sur la base des connaissances actuelles, les avantages l'emportent.



IG Agrarstandort Schweiz
CI Secteur agroalimentaire

La politique agricole suisse et l'atout des accords bilatéraux



État des connaissances au 13 juin 2025 concernant l'accord agricole

Les paiements directs, la promotion des ventes, les suppléments pour le lait, les améliorations structurelles et la protection à la frontière ne sont **pas concernés**.

Très bonne négociation : pas de reprise dynamique du droit, pas de saisine de la CJUE, pas de mesures de compensation.

Les Bila III sont essentiels pour l'agriculture et la filière alimentaire suisses, car ils sont le seul moyen de garantir les Bila I et II.

Le résultat des négociations dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire est globalement positif. Nous y voyons une condition préalable indispensable à une politique agricole suisse indépendante et à la réussite de la PA 2030.

Protection
douanière
inchangée

Approvisionne-
ment abordable
et garanti en
engrais, fourrage,
PPH ou semences.

L'Accès aux
marchés de nos
pays voisins est
garanti par la
reconnaissance
mutuelle des
normes des
moyens de
production,
produits Bio ou
AOP, etc.

Pour les
transformateurs
alimentaires, les
accords bilatéraux
offrent l'accès à
un large marché,
p. ex pour
l'exportation sans
barrière de
fromage.



IG Agrarstandort Schweiz
CI Secteur agroalimentaire

Contact et informations

- [Prise de position](#), 2022
- L'économie : dix [propositions pour l'avenir](#)
- Tirer parti de l'attrait [des PME](#)
- [Bila III](#) et la politique agricole

Christof Dietler, directeur général
IG Agrarstandort Schweiz
info@igas-cisa.ch
Tél. 079 777 78 37

